



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Président* ;  
Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah  
Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
Luc Frémal, *Président du CPAS* ;  
Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Séance du 19.03.19**

---

**#Objet : Permis d'urbanisme n° URB/20398/SCHEVBXL; Création d'une nouvelle ligne de métro entre la Gare du Nord et Bordet à Evere.#**

---

Le Collège,

Vu la demande du Service Public Fédéral Mobilité et Transports visant à à créer une nouvelle ligne de métro (M3) partant de la Gare du Nord et ayant son terminus à la station Bordet ;  
Considérant que cette ligne comprendra 7 nouvelles stations : place Liedts, place Colignon, Verboeckhoven (la Cage aux ours), Riga, Paix, Tilleul et Bordet ainsi que la construction d'un nouveau dépôt à Haren ;  
Considérant que le projet concerne essentiellement les communes de Schaerbeek, Evere et Bruxelles-Ville, en particulier par le percement d'un tunnel de 4,5 km sous des quartiers d'habitations ;  
Considérant qu'une station de métro sera créée place Liedts, avec un accès au débouché de la rue de brabant et un accès au débouché de la rue Verte ;  
Considérant que cette station sera facilement accessible pour les habitants du quartier Nord de Saint-Josse et que cela permettra d'augmenter leur choix en transport en commun ;  
Considérant qu'une meilleure desserte du quartier en transport en commun permettra d'en augmenter la part modale ;  
Considérant que les commerces de la rue de Brabant seront rendus plus facilement accessible et que cela pourrait diminuer le nombre de voitures à destination de ce noyau commercial ;  
Considérant qu'une autre station est créée place Colignon ;  
Considérant que cette station est à 15 minutes à pieds du quartier de la chaussée de Haecht et à 25 minutes à pieds du quartier du square Armand Steurs ;  
Considérant dès lors que cette installation pourra être également bénéfique pour la mobilité des habitants de Saint-Josse ;  
Considérant que le territoire communal ne sera pas impacté négativement par les travaux ;  
Considérant qu'il s'agit d'un projet qui tient également compte du réaménagement de l'espace public autour des stations en prévoyant une architecture soignée et intégrée dans son environnement ;  
Considérant la qualité et la durabilité des matériaux à mettre en œuvre ;  
Considérant les impacts positifs du projet en terme de mobilité et d'image de la Région ;

Décide :

d'émettre un avis favorable sur la demande de créer une nouvelle ligne de métro entre la Gare du Nord et Bordet à Evere

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 19 mars 2019

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour